

Séance du Conseil de Ville
du 28 avril 2003 à 19.00 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 04 / 2003

1. Appel
2. Procès-verbal no 03/2003
3. Questions orales
4. Promesse d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Hatidza BURZIC;
 - Mme Mirzeta BURZIC;
 - Mme Jackie Lyn LUCAS;
 - Mme Amra TRNJANIN;
 - Mme Selma TRNJANIN;
 - Mme Branka ZDRAVKOVIC
5. Demande de crédit de fr. 155'000.- pour la construction des équipements relatifs au plan spécial n° 55 "Blanche-Pierre II" - Etape 2
6. Demande de crédit de fr. 120'000.- relatif au remplacement d'un véhicule du corps des sapeurs-pompiers
7. Message relatif à l'adhésion de la ville de Delémont à la société anonyme Youtilty SA et à l'acquisition de fr. 50'000.- d'actions pour le prix de fr. 87'500.-
8. Demande de crédit de fr. 25'000.- pour la rénovation de la "tombe du souvenir" du cimetière
9. Développement du postulat 4.03/03 - "Année internationale de l'eau : un geste", CS•POP, Mme Emilie Schindelholz
10. Développement de l'interpellation 3.02/03 - "Sortie sud du passage sous-voies CFF", CS•POP, Mme Odile Montavon
11. Développement de l'interpellation 3.03/03 - "Circulation au sud des voies CFF / Quartier de la Mandchourie", CS•POP, M. Max Goetschmann
12. Réponse à la motion 5.10/02 - "Gestion à long terme des comptes communaux", PCSI, M. Christian Silvant
13. Réponse au postulat 4.10/02 - "Financements du "maintien de la valeur" d'un objet", PLR, M. Marc Voelke
14. Réponse à la question écrite 2.13/02 - "Quand le train sifflera-t-il moins fort ?", PDC-JDC, Mme Jeanne-Andrée Jeannerat

COMMUNICATIONS

M. le Président ouvre la séance et précise qu'en accord avec M. Marc Voelke, le point 13 est retiré de l'ordre du jour. Il salue les personnes ayant obtenu l'indigénat communal en 2002, qui ont été reçues officiellement par le Maire et qui participent à la séance. Il leur souhaite la bienvenue.

1. APPEL

48 membres sont présents.

M. Michel **Rion**, président, Mme Françoise **Doriot**, 1^{ère} vice-présidente, M. Francesco **Prudente**, 2^{ème} vice-président, M. Michel **Hirtzlin**, Pierluigi **Fedele**, scrutateurs.

Mme, M., Philippe **Ackermann**, Pierre **Ackermann**, José **Bernal**, Jeanne **Boillat**, Sandra **Borruat Chételat**, André **Burri**, Vincent **Chételat** (PS), Philippe **Comte**, Hubert

Crevoisier, Sarah Erard Jäkel, Romain Godinat, Max Goetschmann, Jeanne-Andrée Jeannerat, Frédy Klopfenstein, Christophe Lovis, Pascal Mertenat, Odile Montavon, Jean Morgenthaler, Béatrice Müller, Giuseppe Natale, Jean-René Rais, Régine Ramseier, Marie-Anne Rebetez, François Rime, Jean-François Rossel, Raffaele Scarciglia, Emilie Schindelholz, Romain Seuret, Christian Silvant, Philippe Staubli, Milca Vernier, Marc Voelke, Alain Voirol, Anselme Voirol et Valérie Wüthrich.

Sont excusés et remplacés

M. André Ackermann est remplacé par Mme Sylviane **Mertenat**
 Mme Marie-Antoinette Charmillot est remplacée par M. Alain **Vollmer**
 M. Alphonse Chèvre est remplacé par M. Pierre **Chételat**
 Mme Marie-Claire Grimm est remplacée par M. Emmanuel **Kummer**
 Mme Anne Seydoux est remplacée par Mme Yvonne **Plumez**
 M. Alain Steger est remplacé par M. Douglas **Harris**
 M. Pierre Tschopp est remplacé par M. David **Willemin**
 M. Gérard Wicht est remplacé par M. Philippe **Monnet**

Sont excusés

M. Jérôme **Corbat**
 M. Jean-Louis **Monney**
 M. Georges **Pélégy**

2. PROCÈS-VERBAL NO 03/2003

Le procès-verbal no 03/2003 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

3. QUESTIONS ORALES

M. Francesco Prudente, PCSI, demande au Conseil communal s'il serait possible de réparer le tronçon de la route de Rossemaison situé à l'intersection de la route de la Communance devenu dangereux pour les cyclistes.

M. Rémy Meury, conseiller communal responsable du Département des travaux publics, prend note de la demande de M. Prudente qu'il transmettra au Service des ponts et chaussées étant donné que la route de Rossemaison est une route cantonale. Toutefois, le Service des travaux publics se rendra sur place afin de vérifier l'état de la route.

M. Francesco Prudente est satisfait.

Mme Valérie Wüthrich, CS•POP, demande si les nouveaux aménagements au carrefour de la route de Bâle et de la Place de la Foire offriront une sécurité améliorée pour les usagers du passage piétons situé au nord du giratoire. En effet, la visibilité des automobilistes arrivant de la route de Bâle est insuffisante.

M. Rémy Meury, conseiller communal responsable du Département des travaux publics, précise que d'autres remarques avaient déjà été formulées au sujet de ce passage piétons situé très près du rond-point. M. Meury ne garantit pas que ce passage puisse être déplacé en raison des places de parc situées immédiatement au-dessus. Ce point sera repris dans le cadre de la Délégation à la circulation.

Mme Valérie Wüthrich est satisfaite.

Mme Béatrice Müller, PCSI, souhaite connaître la procédure par laquelle la commune informe les personnes ne bénéficiant que d'une rente minimale qu'elles ont la possibilité d'obtenir une rente complémentaire.

M. Josy Simon, conseiller communal responsable du Département des affaires sociales et du logement, répond que la Caisse de compensation du canton renseigne régulièrement les rentiers AVS et AI, en collaboration avec le Service des contributions, sur les prestations complémentaires possibles. Cette même caisse diffuse également des informations par la presse deux à trois fois par année et par courrier aux personnes arrivant à l'âge de la retraite. De plus, la commune informe par l'intermédiaire du D'lem Info et de ses contacts réguliers avec les rentiers au guichet de l'AVS. M. Simon considère les rentiers comme

bien informés mais entreprendrait toute démarche en vue d'améliorer l'information si elle s'avérait insuffisante.

Mme Béatrice Müller est satisfaite.

4. **PROMESSE D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL DE :**

Mme Hatidza BURZIC

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal Mme Hatidza BURZIC ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

Mme Mirzeta BURZIC

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal Mme Mirzeta BURZIC ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

Mme Jackie Lyn LUCAS

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal Mme Jackie Lyn LUCAS ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

Mme Amra TRNJANIN

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal Mme Amra TRNJANIN ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

Mme Selma TRNJANIN

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal Mme Selma TRNJANIN ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

Mme Branka ZDRAVKOVIC

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal Mme Branka ZDRAVKOVIC ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

5. **DEMANDE DE CRÉDIT DE FR. 155'000.- POUR LA CONSTRUCTION DES ÉQUIPEMENTS RELATIFS AU PLAN SPÉCIAL N° 55 "BLANCHE-PIERRE II" - ETAPE 2**

M. Rémy Meury, conseiller communal responsable du Département des travaux publics, présente la demande de crédit qui fait suite à l'acceptation du plan spécial pour l'ensemble du secteur. Un premier crédit de fr. 195'000.- pour la partie ouest du secteur - l'étape 1 - a été accepté en juin 2000 et a abouti à la viabilisation de 12 parcelles. De plus, à la suite du remaniement parcellaire, la Ville s'est vue attribuée deux parcelles qu'elle a vendues, en accord avec le Conseil de Ville, afin de prolonger la rue Alfred-Comte de 105 mètres.

M. Meury précise toutefois que ni la vente des parcelles ni les aménagements n'ont été comptabilisés. Ils apparaissent donc dans ce crédit prévoyant l'équipement de 19 nouvelles parcelles. Le coût global des travaux se monte donc à fr. 470'000.-, dont à déduire la vente des deux parcelles précitées de fr. 315'400.-. M. Meury souligne que le coût du crédit est relativement élevé en raison de la parcelle no 303 qui n'a pas encore été mise en lotissement. Les futurs propriétaires participeront de ce fait aux équipements, ce qui diminuera la charge assumée par la Municipalité.

M. Anselme Voirol, id, relève que la place de compostage actuelle, située dans le prolongement de la rue Alfred-Comte, ne figure pas sur le nouveau plan. De plus, il revient sur

les études menées actuellement sur les inondations et souhaite connaître les risques que ce nouveau quartier pourrait encourir.

M. Christian Silvant, PCSI, informe que son groupe soutient cette demande de crédit, favorable au développement de la Ville. Il soutient également le crédit relatif au remplacement d'un véhicule du corps des sapeurs-pompiers.

M. Rémy Meury confirme que le point de compostage n'apparaît pas sur le plan car il s'agit d'un plan d'équipement et de réalisation. Cet endroit sera maintenu et peut-être amélioré selon le développement du quartier. Quant aux inondations, il semblerait que ce secteur soit moins touché que celui situé plus à l'est, faisant, tous deux, l'objet d'études actuellement.

DECISION : la demande de crédit de fr. 155'000.- pour la construction des équipements relatifs au plan spécial n° 55 "Blanche-Pierre II" - Etape 2 est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. **DEMANDE DE CRÉDIT DE FR. 120'000.- RELATIF AU REMPLACEMENT D'UN VÉHICULE DU CORPS DES SAPEURS-POMPIERS**

M. le Maire présente la demande de crédit concernant le remplacement du véhicule le plus important du CSPD, appelé "le tonne-pompe lourd". Il est destiné, en priorité, aux interventions dans des secteurs où le réseau d'eau est le moins dense, ce qui nécessite une réserve d'eau conséquente en cas d'incendie.

Le véhicule actuel, mis en circulation il y a 20 ans, connaît des problèmes de fonctionnement et les réparations sont très coûteuses. Son remplacement figure d'ailleurs au budget. La Ville pourra bénéficier de subventions favorables. En effet, l'Assurance immobilière, d'une part, subventionnera cet achat à raison de 70 %. D'autre part, étant donné que la ville de Porrentruy acquerra le même véhicule, la Municipalité obtiendra une subvention supplémentaire de fr. 100'000.-. L'achat du véhicule, compte tenu des promesses de subventions écrites, s'élève donc à fr. 120'000.-. M. le Maire ajoute que dès 2003, les communes du district participent aux frais de fonctionnement et d'investissement du centre de renfort.

DECISION : la demande de crédit de fr. 120'000.- relatif au remplacement d'un véhicule du corps des sapeurs-pompiers est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

7. **MESSAGE RELATIF À L'ADHÉSION DE LA VILLE DE DELÉMONT À LA SOCIÉTÉ ANONYME YOUTILITY SA ET À L'ACQUISITION DE FR. 50'000.- D'ACTIONS POUR LE PRIX DE FR. 87'500.-**

M. Gilles Froidevaux, conseiller communal responsable du Département de l'énergie et des eaux, présente la société Youtility SA en indiquant qu'elle compte, actuellement, 48 distributeurs d'énergie électrique dont, entre autres, FMB SA, Aarberg, Belp, Lyss, La Neuveville, Tramelan et Moutier. St-Imier se prononcera très prochainement sur l'adhésion à cette société dont le capital-actions s'élève à 4.8 millions de francs. La vocation de cette société est d'acheter en grande quantité de l'énergie électrique et de la redistribuer à ses membres, ce qui leur permet de bénéficier ainsi de prix préférentiels répercutés sur les tarifs appliqués aux abonnés. M. Froidevaux souligne également qu'après l'échec de la votation fédérale de septembre dernier concernant la libéralisation du marché de l'électricité, six actionnaires supplémentaires ont rejoint Youtility SA qui emploie quatre collaborateurs de la région de Berne.

La palette de produits offerts est la suivante :

- "professional" est destiné aux grands consommateurs d'énergie électrique qui consomment annuellement plus d'un million de kWh. Dix entreprises de la Ville, représentant 30 % des ventes des Services industriels (SID), seraient concernées. Ce produit permettra aux SID de proposer à ces abonnés un contrat individualisé d'une durée de cinq ans élaboré sur la base d'une courbe de consommation mesurée à l'aide d'un appareil de haute technologie fourni par FMB. Le tarif préférentiel répercuté sur la facture des grands consommateurs n'engendrera aucune baisse de la marge bénéficiaire des SID.

- "WindStar", courant écologique produit par la centrale éolienne de Mont-Crosin, et "WaterStar", courant écologique produit par la centrale hydraulique d'Aarberg, qui ont tous deux obtenu le label "Nature made star" et qui desservent aujourd'hui 3'500 clients. Grâce à Youtility SA, la Ville aura la possibilité de mettre à la disposition des abonnés du courant vert et de promouvoir les énergies renouvelables.
- "modulo", un produit développé ce printemps qui sera mis sur le marché très prochainement et qui sera proposé aux petites et moyennes entreprises. Pour ce produit également, les SID pourraient acquérir de l'énergie en grande quantité à un tarif préférentiel.

"professional" et le courant vert sont commercialisés sous la marque "1to1 Energy".

M. Gilles Froidevaux relève que Youtility SA met à disposition de ses actionnaires des supports de marketing et de communication, à l'exemple du cadeau de fr. 75.- offert aux familles accueillant un nouvel enfant, couvrant ainsi les frais supplémentaires en électricité. A l'heure actuelle, la Ville est la seule localité du canton qui ne profite pas de cette opportunité. D'autres prestations, facultatives, sont également à disposition.

Selon M. Froidevaux, trois objectifs sont visés par l'adhésion à Youtility SA : fidéliser les gros consommateurs principalement, obtenir des tarifs préférentiels et sauvegarder les intérêts des SID compte tenu du marché futur qui sera certainement libéralisé. En effet, l'adhésion à Youtility SA est accompagnée de la signature d'une clause de non-concurrence entre les différents partenaires, notamment FMB, et d'une clause de confidentialité sur les données, notamment les courbes de consommation qui sont effectuées par Youtility SA. Cette clause restera valable cinq ans après résiliation du contrat.

Le financement de l'adhésion se monte à fr. 87'500.-. Toutefois, la charge de la Municipalité serait inférieure car les communes membres de la charte de l'électricité (La Neuveville, Tramelan, Moutier et Delémont) ont signé un accord en 2001 selon lequel FMB s'engage à verser la somme de fr. 300'000.- aux SID de ces localités afin de financer la préparation de l'adhésion à Youtility. La prime escomptée est donc de fr. 40'000.-. Un second montant de fr. 200'000.- pour 2003 est mis à disposition de ces communes et sert à financer les prestations de support ou la commercialisation de produits car l'ensemble des services demandés à Youtility SA sont payants.

En cas d'acceptation du message et afin de s'adapter rapidement aux changements de prix, le Conseil communal proposera prochainement au Conseil de Ville que ce dernier lui transfère ses compétences en matière d'adoption de tarifs.

M. Froidevaux précise que l'adhésion à Youtility SA n'est pas prévue au budget et propose d'imputer ce montant au compte de fonctionnement des SID.

Les commissions de l'énergie et des eaux, des finances, la commission "Avenir des Services industriels", ainsi que les experts mandatés par la Ville approuvent la demande de crédit.

M. Pierluigi Fedele, CS•POP, revient sur le débat d'orientation du 25 février 2002 concernant l'avenir des SID sur la base d'un rapport de l'IDHEAP au cours duquel des scénarii ont été définis. Le statu quo amélioré et le scénario 3 de cette étude, incitant la création d'une société anonyme regroupant les activités multi-services (eau, gaz, électricité) avec une extension géographique et le développement d'activité de conseils, avaient été retenus par le Conseil de Ville. Un rapprochement avec un grand distributeur devait permettre à la Ville d'obtenir des conditions de fourniture d'énergie plus avantageuses. Minimum 51 % du capital de cette nouvelle société devait être détenu par les pouvoirs publics.

De plus, M. Fedele rappelle la satisfaction de l'Exécutif à la suite du refus de la LME par le peuple en septembre 2002 qui l'a incité à suspendre les travaux de la commission spéciale "Avenir des Services industriels" en attendant de nouvelles informations.

M. Fedele relève que des accords entre FMB et la Municipalité ont été signés avant le débat d'orientation en vue de la préparation de l'adhésion à Youtility SA. Il demande donc si le scénario 3 avait déjà la préférence du Conseil communal vu ce qui précède. De plus, à une question de Mme Anne Seydoux, le représentant du Conseil communal avait déclaré que FMB étaient prêtes à engager des discussions sur des formes de collaboration à définir avec la Ville.

M. Fedele indique que, selon son groupe, cette adhésion est à mettre en relation directe avec l'enjeu d'une libéralisation, surtout en ce qui concerne la stratégie de FMB. Il met en exergue le fait que Youtility SA a été créée par FMB qui, vu leur implantation sur le marché jurassien, domine la situation. Il relève également que 2007 est la date-butoir fixée par les partisans de la libéralisation afin de faire accepter au peuple la nouvelle loi sur la libéralisation.

M. Fedele craint qu'à la libéralisation du marché, malgré l'adhésion de la Ville à Youtility SA et les clauses de non-concurrence, les SID deviennent un concurrent direct de FMB et que cette entreprise ait un accès privilégié aux grands clients des SID. De plus, la marque "1to1 Energy" fidélisera les clients non pas aux SID mais à FMB. M. Fedele propose donc, pour les cinq prochaines années à venir, d'entreprendre des négociations avec les clients et de les inciter à rester clients pour la qualité du réseau et la rapidité d'intervention, par exemple.

Finalement, M. Fedele souligne que l'adhésion à Youtility SA provoquera le retrait d'un pouvoir décisionnel à un parlement pour le concentrer sur quelques personnes. Pour toutes ces raisons, le groupe CS•POP refuse donc l'adhésion.

M. André Burri, PDC-JDC, informe que son groupe accepte l'entrée en matière. Il souligne que, même après le vote négatif de septembre 2002, la libéralisation aura lieu et qu'elle a même commencé dans certaines entreprises d'électricité.

Quant à l'alliance avec FMB, M. Burri est d'avis qu'une association avec un grand distributeur ne pourra que permettre aux SID de se renforcer et que FMB représentent le meilleur partenaire pour la Ville. Il pense également que la compétence de décision relative au prix du courant électrique ne doit plus incomber au Conseil de Ville afin de pouvoir répondre rapidement aux demandes.

M. Pierre Chételat, PLR, relève que le prix de l'énergie est plus cher en Suisse que partout ailleurs en Europe. Mis à part le tarif préférentiel qui pourrait être offert sans baisse de la marge bénéficiaire, les SID pourraient également proposer des produits innovants et écologiques et fidéliser la clientèle par des contrats de cinq ans. Ils pourraient également bénéficier des compétences de Youtility SA en matière de vente et de marketing.

M. Chételat est d'avis que si la Ville n'adhère pas à Youtility SA, FMB pourraient, en situation de monopole et dans une certaine mesure, revoir leurs tarifs vis-à-vis des SID. Le groupe PLR recommande donc d'accepter la demande de crédit.

M. Michel Hirtzlin, PS, déclare que son groupe accepte l'entrée en matière et l'adhésion à Youtility SA. Il souligne que la Commission "Avenir des Services industriels", celle de l'énergie et des eaux ainsi que le groupe PS ont fortement débattu de la question. Bien que le PS partage certains points de vue de CS•POP, il est d'avis que l'adhésion à Youtility SA est positive pour les SID.

M. Gilles Froidevaux répète que les clauses de non-concurrence et de confidentialité lient les membres entre eux et empêcheront FMB de concurrencer les SID. Il cite un extrait des clauses, particulièrement important, signifiant que le devoir de confidentialité et les sanctions en cas de violation restent valables durant cinq ans après rupture de contrat. M. Froidevaux souligne également que FMB sont une entreprise de services publics dont 60 % du capital est à ce jour détenu par le canton de Berne. De plus, FMB ne détiennent que 29 % des actions de Youtility SA.

M. Froidevaux met en exergue que, parallèlement aux deux initiatives anti-nucléaires, l'adhésion à Youtility SA permettrait de développer des énergies renouvelables sur le territoire communal. Quant à l'étude de l'institut IDHEAP, citée à plusieurs reprises par M. Fedele, M. Froidevaux rappelle que M. Sermet suggérait d'adhérer à Youtility SA avant même de décider d'un scénario. Ainsi, la Ville pourrait être en mesure, d'une part, de proposer des produits spécifiques et, d'autre part, de se prémunir contre une attaque éventuelle de FMB dans un futur marché libéralisé.

M. Froidevaux estime que les avantages l'emportent sur les inconvénients, notamment la fidélisation des grandes entreprises et la promotion des énergies renouvelables.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 40 voix contre 7.

M. Anselme Voirol, id, souhaite des renseignements complémentaires concernant la clause de confidentialité. De plus, il souligne qu'à son second paragraphe, le message parle de l'approvisionnement en énergie sans spécifier l'énergie électrique. Ce manque de précision permettra-t-il d'introduire Régiogaz dans une démarche générale sur l'énergie ? Finalement, M. Voirol demande si les actions suivront la valeur réelle des actions négociables.

M. André Burri, PDC-JDC, insiste sur l'importance que représentent la communication et la vente dans une entreprise, outils inexistantes aux SID. De plus, il est d'avis que, même en envisageant l'engagement d'un technicien en marketing, la mise sur le marché de nouveaux produits n'interviendrait pas avant une année et les coûts générés par cette commercialisation dépasseraient le coût de l'adhésion à Youtility SA. M. Burri considère la solution proposée par le Conseil communal comme étant la meilleure.

M. Michel Hirtzlin, PS, résumant le point de vue de son groupe, relève trois faits importants : l'avenir des SID, les finances communales et l'avenir du tissu économique de la Ville, ceci dans un contexte international que le groupe PS regrette. La Ville doit toutefois s'y adapter et nécessite pour ce faire des compétences dont les SID ne disposent pas, d'où la nécessité d'adhérer à Youtility SA, dont la majorité des membres sont des collectivités publiques.

M. Hirtzlin rappelle qu'une baisse des recettes des SID provoquerait une hausse des impôts. Il souligne également que certaines entreprises se tourneront vers d'autres sociétés si elles ne peuvent obtenir des tarifs préférentiels de la part des SID.

M. Pierluigi Fedele, CS•POP, rappelle que, dans le cadre du débat d'orientation, la majorité des conseillers de ville s'était opposée à l'idée de vendre les SID. Il s'interroge sur l'attitude de FMB envers les SID dans un marché libéralisé malgré les clauses de non-concurrence et de confidentialité.

M. Max Goetschmann, CS•POP, revient sur le point 6 du message disant que l'adhésion à Youtility SA n'est pas à mettre en relation avec l'enjeu que représente une éventuelle libéralisation du marché de l'électricité. M. Goetschmann n'est pas de cet avis.

M. Gilles Foidevaux répond à M. Voirol que le gaz n'est pas concerné par l'adhésion à Youtility SA. Il s'agit essentiellement d'énergie électrique que la Ville ne peut obtenir d'une autre société que FMB. Il précise, s'agissant des actions, qu'elles seront revalorisées dans le futur et que la Ville pourra les vendre comme celles de toute autre société anonyme.

En réponse à MM. Fedele et Goetschmann, M. Froidevaux répète qu'il n'y a aucune crainte à avoir vis-à-vis d'une éventuelle concurrence de FMB. Il répète que FMB se trouvent dans une situation de monopole sur le réseau de distribution de la Ville et que, de ce fait, cette entreprise est déjà en possession des données relatives aux clients des SID. Vu l'obligation d'acheter de l'énergie électrique à FMB, les relations entre les deux partenaires sont exclusives. M. Froidevaux refuse de considérer dans cette adhésion une volonté de FMB de concurrencer la Ville.

Par ailleurs, FMB sont également intéressées à fidéliser l'ensemble des SID par l'intégration à Youtility SA, étant donné que ces derniers, dans un marché libéralisé, pourront également s'approvisionner en électricité auprès d'un autre fournisseur. M. Froidevaux relève que le canton a accepté une prise de participation importante de FMB dans le capital-actions d'Énergie du Jura.

L'avenir des SID n'est pas réglé par cette adhésion. De l'avis des experts, dans un marché libéralisé, l'adhésion à Youtility SA ne suffira pas. En effet, d'autres mesures seront encore nécessaires pour fidéliser, non seulement les grandes entreprises, mais également l'ensemble de la clientèle desservie par les SID. De plus, la Ville n'a pas les moyens de doter les SID d'une force commerciale ad hoc.

M. Froidevaux confirme que le Conseil communal, à la suite de la votation sur la LME, a suspendu l'examen consistant à positionner stratégiquement la Ville. Il attend les délibérations des Chambres fédérales avant de reprendre l'examen du dossier.

DECISION : la demande d'adhésion de la ville de Delémont à la société anonyme Youtility SA et l'acquisition de fr. 50'000.- d'actions pour le prix de fr. 87'500.- sont acceptées par 38 voix contre 7.

8. DEMANDE DE CRÉDIT DE FR. 25'000.- POUR LA RÉNOVATION DE LA "TOMBE DU SOUVENIR" DU CIMETIÈRE

M. le Maire présente la demande de crédit relative à la "tombe du souvenir" qui sert à offrir un lieu d'accueil pour les urnes de personnes ne souhaitant pas disposer d'une tombe. A la suite de ses visites régulières du cimetière, la Commission de la mairie a relevé qu'il serait nécessaire de créer un monument plus adapté aux circonstances et au lieu. La réalisation serait assurée en collaboration avec un marbrier choisi à la suite d'un appel d'offres et une partie des travaux de terrassement serait effectuée par les services communaux.

Etant donné qu'il s'agit d'une dépense unique, le Conseil communal a décidé de financer cette dépense par voie d'investissement. M. le Maire précise que cette nouvelle tombe sera disposée dans un endroit plus accessible qu'à présent, près du funérarium.

DECISION : la demande de crédit de fr. 25'000.- pour la rénovation de la "tombe du souvenir" du cimetière est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

9. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.03/03 - "ANNÉE INTERNATIONALE DE L'EAU : UN GESTE". CS·POP, MME EMILIE SCHINDELHOLZ

Mme Emilie Schindelholz, CS•POP, rappelle l'iniquité de l'accès à l'eau dans le monde. Elle souhaite que la Ville, par ce postulat, montre qu'elle se sente concernée par ce problème et fasse un geste. L'idée consiste à prélever un montant symbolique sur les factures d'eau des concitoyens. Mme Schindelholz laisse le soin au Conseil communal d'étudier le moyen le plus juste de récolter cette somme qui serait ensuite versée à un pays pauvre. Elle pense en particulier à La Trinidad, ville jumelée avec la Municipalité et dont les besoins en la matière sont évidents.

M. Gilles Froidevaux, conseiller communal responsable du Département de l'énergie et des eaux, informe que le Conseil communal accepte ce postulat. 2003 étant l'année internationale de l'eau potable, les SID organiseront du reste une exposition à l'intention des écoles. Le Conseil communal proposera dans une séance ultérieure les modalités de réalisation de ce postulat.

M. Hubert Crevoisier, PLR, pense que les années à thème, devenues si nombreuses, risquent de banaliser les problèmes et d'engendrer lassitude et indifférence. La taxe risque d'engendrer des frais de prélèvement et de distribution élevés comparés au montant réuni. De plus, la Ville sera dans l'impossibilité de contrôler l'affectation de la somme, ce qui engendrera un manque de transparence qui rendra les concitoyens méfiants et réticents. En outre, M. Crevoisier estime qu'il n'appartient pas à la commune de sensibiliser l'opinion et invite Mme Schindelholz à entreprendre elle-même les démarches afin de défendre cette cause.

Par ailleurs, le groupe PLR se demande s'il n'est pas trop facile de confier à la commune des tâches que l'on peut accomplir sur le plan privé, ce d'autant plus que les services communaux sont très sollicités. Pour ces motifs, le groupe PLR refuse le postulat.

Mme Emilie Schindelholz, CS•POP, précise que le postulat ne consiste pas en la perception d'une taxe supplémentaire mais qu'il s'agit clairement d'un prélèvement symbolique sur les factures d'eau. Mme Schindelholz regrette les propos du groupe PLR. Elle rappelle que le groupe Nicaragua est déjà actif sur place et que bon nombre de citoyens delémontains, conscients de la valeur de l'eau, sont très attentifs à leur consommation.

DECISION : le postulat 4.03/03 - "Année internationale de l'eau : un geste", CS·POP, Mme Emilie Schindelholz est accepté par 29 voix contre 10.

10. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.02/03 - "SORTIE SUD DU PASSAGE SOUS-VOIES CFF". CS·POP, MME ODILE MONTAVON

Mme Odile Montavon, CS•POP, rapporte qu'aux heures de pointes, des véhicules se stationnent momentanément sur les lignes jaunes du passage clouté et, en démarrant, ne prêtent pas suffisamment attention aux piétons qui souhaitent traverser la route. Par temps

de pluie, les piétons sont éclaboussés par les véhicules, même s'ils circulent à une vitesse raisonnable. De plus, le rétrécissement de la chaussée oblige les automobilistes à rouler dans les flaques qui se forment à chaque averse. En cas de beau temps, c'est l'odeur provenant du champ situé aux abords de la route qui est désagréable. Selon Mme Montavon, les travaux d'aménagement de la Place de la Gare aggraveront le problème car les usagers CFF se déplaceront alors davantage au sud des voies.

Mme Montavon rapporte que les habitants des quartiers situés au sud des voies ont l'impression que leurs problèmes sont jugés moins importants que d'autres. Il serait souhaitable que la situation ne s'aggrave pas d'autant plus que la Ville entend développer le quartier résidentiel de Blanche-Pierre.

Mme Montavon souhaite que des aménagements soient entrepris au sud des voies CFF avant le début des travaux de la Place de la Gare. Elle demande au Conseil communal les démarches qu'il entend entreprendre pour améliorer cette situation.

M. le Maire reconnaît que la situation au sud des voies CFF n'est pas satisfaisante et communique deux démarches que le Conseil communal envisage :

- 1) Réfection de la chaussée : le Conseil communal a attendu la fin des travaux effectués par des entreprises récemment implantées dans ce quartier, notamment Cerjo SA.
- 2) Amélioration de la circulation et nécessité de mieux organiser le parcage des véhicules qui déposent ou viennent chercher des gens. M. le Maire estime souhaitable de disposer à cet effet d'un emplacement au nord et un au sud des voies. Tout en dédramatisant la situation décrite par Mme Montavon au sud des voies, M. le Maire reconnaît qu'il est impératif de contrôler la situation.

Finalement, M. le Maire confirme le souci particulier de l'agriculteur qui cultive la parcelle située aux abords de la route. Il rapporte que cet agriculteur observe scrupuleusement le règlement communal et que le Conseil communal ne l'a jamais pris en défaut.

Mme Odile Montavon est satisfaite.

11. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.03/03 - "CIRCULATION AU SUD DES VOIES CFF / QUARTIER DE LA MANDCHOURIE", CS. POP. M. MAX GOETSCHMANN**

M. Max Goetschmann, CS•POP, relève que le quartier de la Mandchourie n'est pas adapté à un grand volume de trafic ni à des vitesses élevées. Or, les habitants constatent une dégradation de la situation de leur quartier et déplorent quelques accidents. Cette dégradation est liée au fait que certains automobilistes cherchent à éviter aux heures de pointe les embouteillages de la RDU, par exemple. Les travaux de la Place de la Gare pourraient aggraver la situation, dans une moindre mesure, raison pour laquelle le groupe CS•POP demande au Conseil communal comment il envisage de régler le problème du trafic et de la modération de vitesse.

De plus, M. Goetschmann a appris que les habitants du quartier avait déposé une pétition et il s'en réjouit.

Mme Renée Sorg, conseillère communale responsable du Département de l'urbanisme et de l'environnement, confirme la pétition signée par quelque 70 habitants traitant du même sujet que l'interpellation déposée par M. Goetschmann. Mme Sorg rapporte que la Municipalité procédera rapidement à des comptages, afin de déterminer les trajets empruntés par les automobilistes. A la suite de cette analyse, elle déterminera les mesures qui s'imposent dans ce quartier.

Mme Sorg précise que la Délégation à la circulation débattira également de ce problème, délégation qui invitera une représentation des pétitionnaires et l'auteur de l'interpellation, afin de trouver des solutions satisfaisant les parties concernées.

M. Max Goetschmann est satisfait.

12. RÉPONSE À LA MOTION 5.10/02 - "GESTION À LONG TERME DES COMPTES COMMUNAUX", PCSI, M. CHRISTIAN SILVANT

Mme Madeleine Amgwerd, conseillère communale responsable du Département des finances et des écoles, indique que le Conseil communal a préféré répondre à cette motion par écrit, à l'aide de différents documents techniques et d'une réponse générale. Avec ces documents, les membres du Conseil de Ville disposent de moyens leur permettant d'appréhender encore mieux la problématique financière de la commune. En préambule, Mme Amgwerd rappelle, comme elle l'a fait à plusieurs reprises, les trois objectifs à maintenir afin d'assurer une bonne gestion communale :

- un budget équilibré;
- un montant net des investissements dépensés de l'ordre de 5 millions de francs par an;
- un taux d'autofinancement moyen sur 5 ans de 60 % minimum.

Mme Amgwerd rapporte que les caissiers communaux sont désormais dans l'obligation d'introduire des indicateurs financiers dans les comptes communaux. La Ville les a introduits en 1996 et les publie depuis 1999. De plus, vu le nombre restreint de localités pris en considération, Mme Amgwerd relativise l'article paru dans le Quotidien Jurassien plaçant la commune à la tête de 10 capitales cantonales en raison de sa santé financière.

Mme Amgwerd commente les différents documents en réponse à la motion :

- **Bilan des investissements** : le critère choisi comme base de travail est une répartition par département. Le document consiste en une récapitulation générale, un bilan des investissements de 1999 à 2001, des réalisations en cours (les totaux représentent à la fois de l'argent dépensé, des montants votés et pas encore réalisés, ainsi que des montants à voter car Mme Amgwerd a tenu compte du programme d'investissement du budget 2003). Le total des investissements se monte donc à 113 millions de francs (moyenne sur 15 ans : 7.5 millions de francs par an) dont 90.7 millions de francs sans autofinancement (moyenne sur 15 ans : 6 millions de francs par an). Les montants non encore dépensés et futurs sont pris en considération dans le résultat final; toutefois, les dépenses définitives seront imputées aux comptes avec un certain décalage dans le temps, ce qui fait qu'elles se rapprocheront des 5 millions de francs annuels souhaités.

Mme Amgwerd met en exergue l'effort financier conséquent de la Ville, afin d'améliorer ses infrastructures, se développer et offrir aux citoyens un environnement agréable. Elle souligne que ce document devrait être mis à jour annuellement.

- **Endettement tendanciel** : lors de la présentation des comptes, Mme Amgwerd avait déjà présenté cet outil d'analyse, d'anticipation et de simulation. Elle précise que les colonnes des budgets 2002 et 2003 sont reprises du programme d'investissement. Les résultats 2002 ne sont pas encore introduits.
- **Rentrées fiscales** : bien que ne répondant pas exactement à la demande, l'analyse des années précédentes démontre la difficulté de prévoir des rentrées fiscales. En effet, même si le caissier communal se conforme aux informations cantonales, certains facteurs, telles la conjoncture, les crises internationales et l'évolution de l'économie, ont une influence qui ne peut être maîtrisée. Les résultats de 1997 à ce jour le prouvent. De plus, le changement du système fiscal cantonal ne facilite pas la planification.

Finalement, Mme Amgwerd commente le rapport d'étude de l'IDHEAP publiée par le journal Bilan et qui concerne les comptes 2001 des capitales cantonales. Le résultat de la Ville est bon. Mme Amgwerd rappelle que cette analyse est ponctuelle et qu'elle peut varier d'année en année.

En conclusion, le Conseil communal estime avoir répondu à la motion. Le Département des finances est chargé de tenir ces documents à jour et d'en inclure quelques-uns dans le budget et les comptes communaux. Mme Amgwerd insiste sur le fait que le Conseil communal est très attaché à la santé financière de la Ville.

13. RÉPONSE AU POSTULAT 4.10/02 - "FINANCEMENTS DU "MAINTIEN DE LA VALEUR" D'UN OBJET", PLR, M. MARC VOELKE

Point reporté.

14. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.13/02 - "QUAND LE TRAIN SIFFLERA-T-IL MOINS FORT ?", PDC-JDC, MME JEANNE-ANDRÉE JEANNERAT

M. le Maire, contrairement à la pratique et comme mentionné dans la réponse à la question précitée, précise qu'une copie des mesures effectuées par la Police locale sera transmise aux membres du Conseil de Ville. Ces mesures, prises dans trois endroits différents, démontrent que le trafic ferroviaire est tout à fait conforme aux normes en matière de décibels. Toutefois, lors de l'utilisation du signal sonore, des variations importantes et des excès par rapport aux normes admises ont été constatés. M. le Maire informe que ce document sera remis également aux CFF et il espère que cette preuve les incitera à donner des instructions strictes à leur personnel.

Mme Jeanne-Andrée Jeannerat, PDC-JDC, est satisfaite.

A été déposée : 1 interpellation

La séance est levée à 20 h 50.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire adjointe :

Michel Rion

Nadia Maggay

Delémont, le 8 mai 2003